

**AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Les Notaires des Allées - Edouard ARNOUX - Niels CAPPELAERE
– Arnaud CUBIZOLLE, société dont le siège est à AIX EN PROVENCE,
Immeuble "Grand Angle", 4 Place Barthélémy Niollon,**

COMMUNE de GHISONI (Haute Corse)

Date de l'acte : 8 septembre 2022

Suivant acte authentique reçu par **Maître Arnaud CUBIZOLLE, Notaire
à AIX EN PROVENCE,**

Il a été dressé un acte de notoriété constatant une possession répondant
aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles
2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Madame Catherine PANCRAZI.
Née à GHISONI (20227) le 15 août 1930.
Décédée à MARSEILLE le 20 avril 1983.

Madame Marie PANCRAZI, épouse GUERIN
Née à GHISONI (20227), le 22 août 1940.
Décédée à PESSAC le 9 novembre 1983.

Parcelle de terre lieudit « 3 QUA A PAZZALA » : section G n° 301
pour une contenance de 04a 20ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et
constate une possession répondant aux conditions de la prescription
acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la
dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et
au service de la publicité foncière. »*

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la préfecture devra être envoyé à l'adresse mail
suivante : sophie.costantini-rabinoit.13037@notaires.fr.

**Pour Avis
Maître Arnaud CUBIZOLLE
Notaire**

